

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} JUIN 2010 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
«LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 27 mai 2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 27 mai 2010

5.3 Autorisation de paiement no 6 - Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1 – Excavations Lafontaine Inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2009 et adoption

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.3 Dérogation mineure au 6075, route de Fossambault, lot 680-5P

6.4 Dérogation mineure au 122, rue Gingras, lot 467-94

6.5 Mandat / Vérificateurs comptables / Années 2010-2011

6.6 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

6.7 Aliénation du lot 681-1P, chemin Winfield

6.8 Location du terrain de stationnement pour la plage municipale / Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

6.9 Location du terrain de stationnement pour la plage municipale /13, rue du Quai

6.10 Adoption du Règlement décrétant un emprunt maximal de 6 087 000 \$ pour la protection des puits, secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau

6.11 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt maximal de 50 000 \$ pour l'achat d'un terrain sur la rue du Quai

6.12 Octroi de contrat / Sécurisation du Poste Gauvin / Gilles Rochette & Fils inc.

- 6.13 Contestation de la taxe de secteur, 52, rue des Catamarans
- 6.14 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010
- 6.15 Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011
- 6.16 Remplacement temporaire du poste de l'inspecteur en bâtiments et environnement
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Fermeture des bureaux le 24 juin et le 2 juillet 2010
- 7.2 Journal municipal – aucune publication en juillet
- 7.3 Réouverture de « La Source »
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2010
- 9. VARIA**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

130-06-2010

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour après avoir retiré le point 6.11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

131-06-2010

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
 APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
 ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 05.

4. CORRESPONDANCE

- Dépôt d'une lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant le non-respect des exigences au niveau du réseau d'aqueduc de la municipalité.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Jean-François Cantin, inspecteur en bâtiments et environnement, nous faisant part de sa démission.
- Dépôt d'une lettre de madame Julie Dubé avisant qu'elle quittait le poste de contrôleuse.

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 27 mai 2010

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 27 mai 2010 et les invite à le consulter.

132-06-2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 27 mai 2010

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 27 mai 2010 totalisant 488 962,06 \$ et comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 18 212,88 \$ et 34 511,16 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 1000305 à ENB 1000398.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 27 mai 2010 totalisant une somme de 488 962,06 \$ et la liste des engagements ENB 1000305 à ENB 1000398, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

133-06-2010

5.3 Autorisation de paiement n° 6 - Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1 – Excavations Lafontaine Inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 6 de la firme Cima + dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1, et datée du 19 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 61 673,18 \$ plus taxes à *Les Excavations Lafontaine Inc.*;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 2008-01-9750.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

134-06-2010

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2009 et adoption

Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, dépose et fait la présentation du rapport financier de l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2009.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport financier de l'exercice financier 2009 tel que déposé;

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à procéder au dépôt de celui-ci auprès du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

135-06-2010

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 20 mai 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-06-2010

6.3 Dérogation mineure au 6075, route de Fossambault, lot 680-5P

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 6075, route de Fossambault et désigné sous le lot numéro 680-5P, laquelle vise à régulariser la marge de recul du garage à une distance de 0,60 mètre de la ligne latérale de terrain alors que la norme réglementaire pour la distance entre un garage

d'une superficie inférieure à la moitié du bâtiment principal et la ligne latérale de terrain correspond à 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation, soit les articles 7.2.3.2 et 7.2.3.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 25 mars 2010, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 680-5P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

137-06-2010

6.4 Dérogation mineure au 122, rue Gingras, lot 467-94

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 122, rue Gingras et désigné sous le lot numéro 467-94, laquelle vise à permettre la construction d'une galerie à une distance de 1,4 mètre de la ligne latérale de terrain alors que la norme réglementaire est de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de permis de construction de la maison, le plan d'implantation contenait une erreur quant à la ligne latérale de terrain;

CONSIDÉRANT la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation, soit l'article 9.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 29 avril 2010, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 467-94.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

138-06-2010

6.5 Mandat / Vérificateurs comptables / Années 2010-2011

CONSIDÉRANT que la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, procède à la vérification comptable des livres de la municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est satisfait de leurs services;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De retenir l'offre de service déposée par la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, en date du 1^{er} juin 2010 pour qu'elle procède à la vérification comptable des exercices financiers 2010 et 2011 aux montants respectifs de 9 900 \$ et de 10 300 \$.

Que cette dépense annuelle soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413 (vérification externe).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

139-06-2010

6.6 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Charles Robitaille au siège no 4 du C.C.U.;

CONSIDÉRANT que le Comité désire combler la vacance du poste;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur André Côté à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter de ce jour et pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Robitaille, soit jusqu'au 5 janvier 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140-06-2010

6.7 Aliénation du lot 681-1P, chemin Winfield

ATTENDU que l'article 28 de la Loi des Cités & Villes permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU que la Ville n'utilise plus le chemin donnant accès à l'ancienne prise d'eau potable de l'usine Winfield et désire se départir du lot 681-1P;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville procède à la mise en vente par soumission publique du lot 681-1P;

QUE le prix minimal demandé soit fixé à 76 350 \$, soit la valeur de l'évaluation municipale;

Que les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

141-06-2010

6.8 Location du terrain de stationnement pour la plage municipale / Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre à la disposition de ses citoyens les plus éloignés de la plage municipale un accès à un stationnement à proximité de celle-ci;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre le propriétaire du lot 465-50 et la ville de Fossambault-sur-le-Lac afin de permettre le stationnement pour la saison estivale 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la location du terrain situé sur le lot 465-50 et autorise le directeur général à signer un protocole d'entente d'une durée de trois ans avec la Fabrique Fossambault et prévoyant un coût de 1 600 \$ la première année et une gratuité pour les années subséquentes;

La somme nécessaire devant être prise à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

142-06-2010

6.9 Location du terrain de stationnement pour la plage municipale / 13, rue du Quai

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre à la disposition de ses citoyens les plus éloignés de la plage municipale un accès à un stationnement à proximité de celle-ci;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre le propriétaire du lot 465-28-4P et la ville de Fossambault-sur-le-Lac afin de permettre le stationnement pour la prochaine saison estivale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la location du terrain situé sur le lot 465-28-4P et autorise le directeur général à signer une entente à cet effet;

QUE la Ville rembourse le paiement d'une somme de 777,61 \$ à madame Line Lucchesi, soit le montant des taxes municipales de ce terrain pour l'année 2010;

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds général 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

143-06-2010

6.10 Adoption du Règlement décrétant un emprunt maximal de 6081 000 \$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac a entrepris des travaux pour la mise aux normes des installations d'eau potable, incluant la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes suite à l'entrée en vigueur, en juin 2001, du Règlement sur la qualité de l'eau potable adopté par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la ville de Fossambault-sur-le-lac doit effectuer des travaux majeurs sur son réseau d'égout sanitaire afin de répondre aux normes gouvernementales de rejets d'égouts;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend effectuer les travaux pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, et la réfection des infrastructures de tout le secteur Le Plateau;

ATTENDU la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de l'article 117 de la Loi #45 concernant des allègements aux approbations requises pour un règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 mai 2010, qu'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le maire Jean Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement portant le numéro 10240-2010 décrétant un emprunt maximal de 6 081 000 \$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.11 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt maximal de 50 000 \$ pour l'achat d'un terrain sur la rue du Quai

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

144-06-2010

6.12 Octroi de contrat / Sécurisation du Poste Gauvin / Gilles Rochette & Fils inc.

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ datées du 25 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à la firme *Gilles Rochette & Fils inc.* pour un montant de 46 066,89 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

145-06-2010

6.13 Contestation de la taxe de secteur, 52, rue des Catamarans

ATTENDU la correspondance de madame Denise Bertrand et de monsieur Jacques-Yvan Roussel datée du 10 mai 2010 relativement à leur propriété du 52, rue des Catamarans;

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer les arguments mentionnés dans cette correspondance relativement à l'exclusion de la taxe de secteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer un frontage de 22,87 mètres pour le calcul de la taxe relié au secteur concerné;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

DE rembourser le compte de taxes 2010 de madame Denise Bertrand et de monsieur Jacques-Yvan Roussel pour un montant total de 919,61 \$, incluant les intérêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

146-06-2010

6.14 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010

ATTENDU que les assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités se tiendront les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010;

ATTENDU les recommandations des conseillères et conseillers municipaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire Jean Laliberté et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à assister aux assises annuelles 2010 de la Fédération québécoise des municipalités ;

Que les frais relatifs aux inscriptions, déplacements et restauration soient engagés à cet effet ;

Que ces dépenses soient financées à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

147-06-2010

6.15 Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011

CONSIDÉRANT la correspondance du 27 mai 2010 de monsieur Pierre-Luc Gignac, attaché politique du député de Portneuf, monsieur Michel Matte, relativement au Programme d'aide

à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

148-06-2010

6.16 Remplacement temporaire du poste de l'inspecteur en bâtiments et environnement

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer temporairement cette vacance;

CONSIDÉRANT que l'actuel adjoint à l'inspecteur en bâtiments peut assurer une relève temporaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'octroyer le poste par intérim à monsieur Jonathan Tremblay ainsi qu'une augmentation de salaire de 6,00 \$ l'heure jusqu'à la fin de son mandat pour 2010.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Fermeture des bureaux le 24 juin et le 2 juillet 2010

Monsieur le maire informe la population que pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération, les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés jeudi le 24 juin et vendredi le 2 juillet 2010.

7.2 Journal municipal / Aucune publication en juillet

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y aura pas de publication du journal municipal au mois de juillet. Il ajoute que le journal du mois de juin sera distribué le 25 juin.

7.3 Réouverture de « La Source »

Monsieur le Maire informe la population que suite aux résultats d'analyse obtenus le 25 mai dernier, l'eau de «La Source » est de retour à la conformité. Cette eau est de source naturelle et n'est pas traitée. Elle est analysée 2 fois / mois.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2010

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mai 2010 et invite les membres du conseil à la consulter.

9. VARIA

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h50 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La constructibilité du terrain mis en vente par la Ville sur le chemin Winfield.
2. L'ouverture des services sanitaires sur la plage municipale.
3. Comptes de taxes des roulotte portées ou non portées au rôle d'évaluation
4. Raison qui retarde le dépôt du règlement modifiant les usages permis dans la zone 31-C
5. Déboisement dans le secteur de la rivière-aux-Pins
6. Raison d'être du poste de responsable communautaire
7. Fonctions du poste de contrôleur/contrôleuse

À 21 h 20, monsieur le maire demande l'accord des membres du conseil afin de prolonger la période de questions. À l'unanimité, les membres du conseil acquiescent à la demande et la période de questions se poursuit.

8. Invitation de l'APPELSJ à l'assemblée générale annuelle le 20 juin à 9 h
9. Proportion approximative accordée pour la protection des puits dans le Règlement d'emprunt 10240-2010
10. Compte de taxes d'une roulotte non portée au rôle vs une maison
11. Vitesse sur la route de Fossambault
12. Raison du mauvais état des conduites d'eau au secteur Le Plateau
13. Manque de ressource humaine au Service d'urbanisme

Fin de la seconde période de questions à 21 h 35.

149-06-2010

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 35.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier